

contre + 10,7 % respectivement), liée notamment aux évolutions de la population de l'Aude et de la Lozère ;

- contrairement à la population totale vivant en Midi-Pyrénées, dont la moitié des départements augmenteraient (soit + 6,0 % au total pour la région), seuls les bénéficiaires habitant la Haute-Garonne progresseraient de 12,5 % (soit un total régional de + 2,4 %).

À l'horizon 2015, si les tendances passées se maintiennent, la population bénéficiaire de prestations légales continuera à se concentrer dans le sud, au détriment des régions du nord-est (excepté l'Alsace) et du Massif central.

Cette analyse comporte un certain nombre de limites, dans la mesure où l'estimation de la population

allocataire à l'horizon 2015 se base uniquement sur l'évolution de facteurs démographiques. Cette estimation peut donc être contestée, étant donné qu'elle ne s'appuie pas sur un modèle de prévision qui tiendrait compte de l'évolution de facteurs économiques, sociaux, politiques et réglementaires. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de prestations légales estimé à l'horizon 2015 ne tient pas compte d'éventuels changements de la politique familiale actuellement mise en place. Par ailleurs, une fois que l'INSEE aura actualisé ses prévisions, notamment en tenant compte des résultats des derniers recensement et de l'évolution du solde migratoire, il serait intéressant de reconduire cet exercice. Cette étude pourrait également être enrichie, en s'attachant à déterminer dans les évolutions passées ce qui relève des facteurs législatifs des autres facteurs.

Les dépenses d'action sociale des CAF en 2004

Marie-Thérèse Escande

CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche.
Pôle Statistiques de prestations et d'action sociale.

En 2004, le champ des dépenses d'action sociale des 123 caisses d'Allocations familiales (CAF) de la Métropole et des départements d'Outre-mer a été stable par rapport à l'exercice antérieur. Le montant global des dépenses relevant de la gestion « SF » est passé de 2,68 milliards à 3,13 milliards d'euros de 2003 à 2004, soit une augmentation de 16,8 %.

Cinq fonctions essentielles de l'action sociale

Les priorités de l'action sociale sont fixées par une circulaire d'orientation adoptée par le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). La circulaire d'orientation concernant l'année 2004 est relative à la période 2001-2004. Elle a été portée à la connaissance des CAF par circulaire CNAF n° 2001-038 du 28 septembre 2001. Parallèlement, le contexte réglementaire de l'action sociale des CAF a été redéfini par l'arrêté ministériel du 3 octobre 2001 adapté au contexte de l'action sociale.

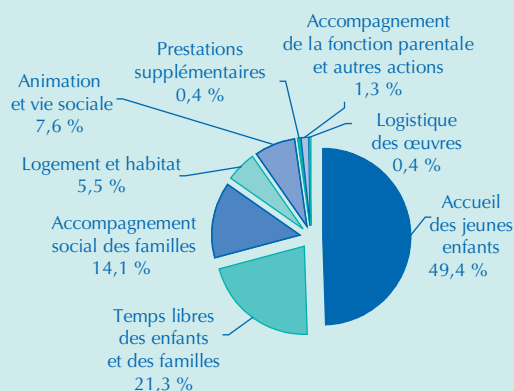
Cinq orientations essentielles ont été retenues : développer l'accueil des jeunes enfants, poursuivre l'action en faveur des loisirs et des vacances des enfants et des familles, diversifier les actions d'accompagnement de la fonction parentale, soutenir les jeunes adultes dans leur projet d'autonomie, améliorer le cadre de vie des familles.

Les dépenses d'action sociale sont retracées à travers une ventilation dite « fonctionnelle » composée de sept fonctions :

- Accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans ;
- Temps libres des enfants et des familles ;
- Accompagnement social des familles et de leurs enfants ;
- Logement et habitat ;
- Animation et vie sociale ;
- Prestations supplémentaires aux familles ;
- Autres actions.

La fonction « logistique des œuvres » a été créée provisoirement, suite à la mise en place du budget

Dépenses d'action sociale par fonction en 2004



Source : CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche, « Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale 2004 ».

unique de gestion en 2001 ; elle perdure toutefois en 2004. Cette fonction est destinée aux CAF qui, compte tenu de contraintes vis-à-vis des partenaires cofinanceurs de leurs gestions directes, n'ont pu effectuer le reclassement des charges de logistique commune aux œuvres de la gestion SF vers la gestion E (gestion des œuvres).

Les trois premières fonctions (accueil des jeunes enfants, temps libres des enfants et des familles, accompagnement des familles et de leurs enfants) occupent une place prépondérante dans les dépenses réalisées par les CAF (85 %). L'analyse traditionnelle des résultats en terme de progression annuelle a été remise en cause compte tenu des résultats très fluctuants pour certaines CAF sur plusieurs exercices successifs. L'origine de ces fluctuations tient au changement de règle de comptabilisation (passage en droits constatés). Des séries lissées ont été recalculées pour atténuer les effets conjoncturels et donner un éclairage sur les évolutions sur plusieurs exercices (encadré ci-contre).

Le tableau 1, p. 108 présente les taux d'évolutions par grandes fonctions, calculés sur les moyennes de dépenses annuelles de deux exercices successifs. Une tendance générale se détache : les deux postes de dépenses les plus importants, à savoir l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans et les temps libres des enfants et des familles, sont très dynamiques depuis quelques années, avec des taux d'évolution annuels moyens proches de + 10 %. Ceci traduit notamment l'effet des plans successifs d'aides à l'investissement en matière d'équipements collectifs pour la petite enfance (crèches ou autres types d'établissements) et l'essor du contrat temps libres qui finance les dépenses de fonctionnement des centres de loisirs sans hébergement. *A contrario*, les dépenses consacrées aux autres fonctions (accompagnement social des familles, logement, animation et vie sociale) connaissent une évolution moyenne de beaucoup plus faible ampleur. Il est vrai que les

dépenses d'accompagnement de la fonction parentale progressent vivement tandis que les prestations supplémentaires aux familles régressent continuellement, mais le poids de ces fonctions dans l'ensemble des dépenses est très réduit.

L'accueil des jeunes enfants : poste institutionnel privilégié

Poste institutionnel privilégié, la fonction 1 « accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans » représente près de la moitié des dépenses d'action sociale en 2004 (49,4 %). En données lissées, elle enregistre une progression des dépenses de 14 %. En données brutes, elle est à hauteur de 1 545 millions d'euros en 2004 (tableau 2, p. 108). La quasi-totalité des dépenses (95 %) est financée sur prestations de service ou dotations affectées (tableau 3 et encadré, p. 109), 5 % de la fonction étant financés sur fonds propres. Les prestations de service couvrant exclusivement des dépenses de fonctionnement, 92 % des dépenses de la fonction relèvent de la section budgétaire « fonctionnement », les 8 % restant concernent des dépenses d'investissement.

L'année 2004 a été marquée par la poursuite de la montée en charge de la prestation de service unique

Les droits constatés

L'évolution des dépenses d'action sociale est soumise à plusieurs aléas, qui tiennent à la fois au partenariat et au mode de comptabilisation de ces dépenses. En 2001, les changements d'équipes municipales ont pu ralentir certains projets. Par ailleurs, les budgets n'ont été connus qu'au mois de juillet, après la signature de la convention d'objectifs et de gestion. Ainsi, les dépenses ont progressé plus faiblement par rapport à 2000 dans un certain nombre de domaines d'intervention. En 2002, au contraire, le passage d'un grand nombre de CAF en droits constatés pour leurs prestations de service a entraîné une majoration exceptionnelle des dépenses. Avec ce passage désormais accompli du réseau en droits constatés, les dépenses de prestations de service deviennent entièrement évaluatives. En effet, les CAF ne connaissent le montant réel des droits de l'année N que lorsqu'elles reçoivent les pièces justificatives, c'est-à-dire au cours de l'année N + 1. Pour rattacher à l'exercice N les droits ouverts au cours de cet exercice (principe des droits constatés), les CAF doivent donc comptabiliser une évaluation des droits de l'exercice N. Cette évaluation fait ensuite l'objet d'une régularisation, lorsque les droits réels sont connus, en N + 1. Les droits 2002 ayant été surestimés par le réseau des CAF dans son ensemble, une régularisation a eu lieu en 2003. Cette minoration des dépenses 2003 a eu pour conséquence de majorer les taux d'évolution des dépenses 2004 rapportées aux dépenses 2003, notamment en matière de petite enfance et d'animation de la vie sociale où le poids des prestations de service est particulièrement important.

(PSU) créée en 2002. Cette prestation de service étend l'aide financière de la CAF à toutes les structures accueillant les enfants jusqu'à leur quatrième anniversaire (au lieu de 3 ans avant la réforme) et vient compléter la participation des familles en neutralisant l'impact des revenus des familles sur la gestion financière de l'établissement d'accueil (moins la famille paie plus la CAF finance). Les sommes versées par les CAF au titre de la PSU se sont élevées à 384 millions d'euros en 2004 contre 169 millions en 2003. Parallèlement, la prestation de service ordinaire à laquelle la PSU se substitue progressivement est passée de 495 millions d'euros en 2003 à 435 millions d'euros en 2004.

Par ailleurs, les dépenses de soutien à l'investissement dans le domaine de la petite enfance ont également continué de progresser en 2004 : le fonds d'investissement pour la petite enfance (FIPE) créé en 2001, l'aide exceptionnelle à l'investissement (AEI) créée en 2002, et le dispositif d'aide à l'investissement petite enfance (DAIPE) créé en

2004. Ces « plans crèches » sont destinés à inciter les collectivités territoriales et les associations à développer rapidement des services d'accueil collectif. En 2004, 92 millions d'euros ont été enregistrés dans les dépenses de la CNAF au titre de ces trois dispositifs, en progression de 32 % par rapport à 2003 (69 millions en 2003). Alors que plus de 5 700 places nouvelles d'accueil avaient ouvert en 2003, près de 12 000 places nouvelles sont devenues disponibles en 2004. Ceci s'est traduit par une augmentation de l'activité et donc des dépenses de fonctionnement.

L'observation des résultats statistiques par type d'établissement d'accueil met en relief le développement des formules de multi-accueil : les dépenses de la sous-fonction « établissements polyvalents d'accueil des jeunes enfants » augmentent de 38 % passant de 210 à 289 millions d'euros. Les dépenses au titre des crèches collectives restent encore importantes avec 374 millions d'euros, en progression de 15 %. La fonction globale d'accueil devient la sous-fonction prépondérante avec 560 millions d'euros

Tableau 1 – Évolution, pour les principales fonctions, des dépenses moyennées sur deux années (en %)

Fonctions	1998-1999/ 1997-1998	1999-2000/ 1998-1999	2000-2001 1999-2000	2001-2002/ 2000-2001	2002-2003/ 2001-2002	2003-2004/ 2002-2003
Accueil des enfants de 0 à 6 ans	13,6	10,3	6,6	14,9	11,9	14,0
Temps libres des enfants et des familles	6,4	9,1	8,5	10,5	13,0	14,7
Accompagnement social des familles et de leurs enfants	1,0	-0,2	0,1	0,4	1,6	5,0
Logement et habitat	5,4	1,4	-3,3	-1,3	3,0	1,0
Animation et vie sociale	6,2	4,4	1,2	3,3	4,3	4,0
Prestations supplémentaires aux familles	-14,0	-16,5	-19,2	-16,6	-9,6	-8,8
Accompagnement de la fonction parentale	43,9	52,6	33,1	26,5	9,2	15,8

Source : CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche, « Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale 2004 ».

Lecture du tableau : pour ce qui concerne l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans, la moyenne des dépenses 2003 et 2004 est de 14 % plus élevée que la moyenne des dépenses 2002 et 2003.

Tableau 2 – Dépenses d'action sociale en Métropole et dans les départements d'Outre-mer par fonction

	Montants (en milliers d'euros)		Structure	Évolution (en %) 2004-2003
	2003	2004		
Accueil des jeunes enfants	1 245 184	1 545 199	49,4	24,4
Temps libres des enfants et des familles	581 740	666 624	21,3	17,2
Accompagnement social des familles et de leurs enfants	421 251	440 134	14,1	5,4
Logement et habitat	167 914	170 729	5,5	1,7
Animation vie sociale	224 707	239 429	7,6	6,6
Prestations supplémentaires aux familles	13 778	12 790	0,4	-7,2
Autres actions	10 055	39 905	1,3	35,4
Logistique des œuvres (1)	11 067	11 672	0,4	5,5
Total	2 675 696	3 126 482	100	16,8

Source : CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche, « Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale – exercice 2004 ».

(1) Cette gestion est liée à la mise en place du budget unique de gestion. Elle est destinée uniquement aux CAF qui, compte tenu de contraintes vis-à-vis des partenaires cofinanceurs de leurs gestions directes, n'ont pu effectuer le reclassement des charges de logistique commune aux œuvres, de la gestion action sociale « SF » vers la gestion « E ».

(plus du tiers de la fonction 1) dont 546 millions d'euros relèvent du contrat enfance.

L'aide aux temps libres occupe la deuxième place dans les dépenses

Avec un budget de 667 millions d'euros, la fonction « temps libres des enfants et des familles » occupe la deuxième place des dépenses d'action sociale en 2004. Elle représente 21,3 % des dépenses et progresse de 17,2 %. La sous-fonction qui marque la plus forte croissance est la fonction globale « temps libres » – 278 millions d'euros – en progression de 43 %. Elle est constituée pour 97 % de prestations de service au titre du contrat temps libres, dont le montant s'élève à 269 millions d'euros en 2004. La part des dépenses relatives au seul contrat temps libres ne cesse de progresser : 40 % de la fonction 2 en 2004, 31 % en 2003, 26 % en 2002, 21 % en 2001 et 14 % en 2000. Le contrat temps libres concerne exclusivement des dépenses de fonctionnement. Si elles le souhaitent, les CAF peuvent également intervenir pour des dépenses d'investissement, mais sur leurs fonds propres et à la condition de demeurer dans le champ de compétence tel que défini par l'arrêté ministériel du 3 octobre 2001.

La sous-fonction « centres de loisirs sans hébergement » (CLSH) – 253 millions d'euros – progresse de 6,3 % ; cependant, elle diminue légèrement en

Tableau 3 – Dépenses d'action sociale en Métropole et dans les départements d'Outre-mer, par fonction, sur dotations affectées et dotation d'action sociale

	Dotations affectées (1) (en milliers d'euros)	Dotation action sociale (en milliers d'euros)	Total
Accueil des jeunes enfants	1 461 991	83 208	1 545 199
Temps libres des enfants et des familles	460 905	205 719	666 624
Accompagnement social des familles et de leurs enfants	94 524	345 610	440 134
Logement et habitat	-	170 729	170 729
Animation vie sociale	116 449	122 980	239 429
Prestations supplémentaires aux familles	-	12 790	12 790
Autres actions	19 350	20 555	39 905
Logistique des œuvres	-	11 672	11 672
Total	2 153 219	973 263	3 126 482

Source : CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche, « Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale – exercice 2004 ».

(1) Les dotations affectées comprennent, en 2004 : les financements d'interventions de techniciennes d'intervention sociale et familiale ou d'auxiliaires de vie sociale sur fonds CNAM ou ENIM, les financements sur fonds CNAF des bourses BAFA, du fonds d'investissement pour la petite enfance, de l'aide exceptionnelle à l'investissement et du dispositif d'aide à l'investissement petite enfance et, surtout, les prestations de service qui représentent 94 % des dotations affectées.

Les prestations de service

Par opposition aux fonds propres dont l'utilisation suppose un arbitrage du conseil d'administration de la CAF, les fonds affectés sont en quelque sorte un « droit de tirage » dès lors que certaines conditions sont remplies. Les fonds affectés sont constitués, à 93 %, par les prestations de service. On distingue les prestations de service ordinaires et les contrats qui constituent des financements complémentaires aux prestations de service ordinaires. Les prestations de service concernent essentiellement la fonction 1 « accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans » (70 % en sommant les prestations de service ordinaires, les contrats crèches et les contrats enfance). Les prestations de service concernent également la fonction 2 « temps libres des enfants et des familles » (centres de loisirs sans hébergement, contrats temps libres...), la fonction 3 « accompagnement social des familles et de leurs enfants » (techniciennes de l'intervention sociale et familiale et auxiliaires de vie sociale), la fonction 5 « animation et vie sociale » (centres sociaux et foyers de jeunes travailleurs) et la fonction « accompagnement de la fonction parentale ».

valeur relative : 38 % de la fonction 2 en 2004 contre 41 % en 2003. Par ailleurs, 75 % des dépenses de la sous-fonction (190 millions d'euros) ont été financés sur prestations de service.

En ce qui concerne la politique des vacances, la moindre implication financière des CAF se traduit, en 2004, par un tassement des dépenses en ce qui concerne les postes « centres collectifs de vacances », « centres familiaux de vacances » et « vacances familiales individuelles ». Ces trois postes totalisent 80 millions d'euros et diminuent globalement de 8,2 % par rapport à l'année précédente.

Une progression des dépenses d'accompagnement social des familles et de leurs enfants

La fonction 3 « accompagnement social des familles et de leurs enfants » regroupe les interventions contribuant à l'accompagnement des familles en difficulté : les services de travail social, l'aide à domicile et les prestations financières aux familles. Cette fonction est financée pour 79 % sur fonds propres des CAF et pour 21 % sur dotations affectées. La majorité des dépenses relève du fonctionnement (64 %), 35 % sont constituées d'aides directes aux familles et 1 % d'investissement. Globalement, la dépense pour cette fonction enregistre une progression de 5,4 % : 440 millions d'euros en 2004 contre 418 millions d'euros en 2003. Les évolutions par poste sont contrastées. Avec 242 millions d'euros, les dépenses au titre du travail social progressent de 4,2 % : les dépenses concernant les techniciennes de l'intervention sociale et familiale (104,1 millions d'euros) progressent également de

4,6 % tandis que celles des auxiliaires de vie sociale augmentent de 13,9 % (43,5 millions d'euros). À hauteur de 34 millions d'euros, le poste « secours et prêts d'honneur » augmente de 2,6 %. Le travail social représente plus de la moitié des dépenses de la fonction 3 (55 %) dont 49 % sont consacrées aux services pluridisciplinaires de travail social (119 millions d'euros). Les dépenses relatives à la sous-fonction « assistants sociaux » s'élèvent à 74 millions d'euros (30 %), le troisième poste étant celui des conseillères en économie sociale et familiale avec 33 millions d'euros, soit 14 % de la sous-fonction. L'aide au domicile des familles (techniciennes de l'intervention sociale et familiale et auxiliaires de vie sociale) représente 34 % de la fonction 3.

Une légère reprise des dépenses de la fonction « logement »

Les dépenses de cette fonction augmentent de 1,7 %, passant de 168 millions d'euros en 2003 à 171 millions d'euros en 2004 : 74,6 % des dépenses sont essentiellement orientées vers les familles, 21,8 % sont des dépenses de fonctionnement et 3,6 % des dépenses d'investissement. Le financement est exclusivement sur fonds propres des CAF. Les aides aux familles sont distribuées principalement sous forme de prêts (62 % du total des dépenses logements), et sont donc largement autofinancées.

Dans cette fonction sont répertoriées les dépenses concernant la réhabilitation et l'amélioration de l'habitat (26,4 millions d'euros), l'aide à l'équipement et à l'installation qui constitue l'essentiel des dépenses (92 millions d'euros), l'aide aux familles endettées (36 millions d'euros), l'aide au logement des jeunes (1,5 million d'euros), l'information et le conseil aux familles (3,2 millions d'euros), la fonction globale « logement et habitat » (6,9 millions d'euros) et, en dernier lieu, une rubrique qui permet l'enregistrement d'actions spécifiques aux départements d'Outre-mer (DOM) : logements évolutifs sociaux, logements locatifs sociaux et logements locatifs très sociaux (4,7 millions d'euros).

L'évolution des dépenses de la fonction « logement » est fortement influencée par le poids important des CAF des DOM qui ont en effet une obligation réglementaire en la matière. Sur les 171 millions d'euros de cette fonction, ces CAF ont versé 23,6 millions d'euros, soit 14 % de la fonction, alors que la part des DOM dans l'ensemble des dépenses d'action sociale est de 3,5 %. Ainsi, l'augmentation de 1,7 % des dépenses de la fonction « logement » recouvre une progression de 2,5 % (147 millions d'euros)

en Métropole et une baisse de 3,4 % des dépenses logement pour les CAF des DOM.

7,6 % des dépenses d'action sociale sont consacrées à l'animation et la vie sociale

Avec 239 millions d'euros, cette fonction est en quatrième position : elle représente 7,6 % des dépenses d'action sociale en 2004 et enregistre une progression annuelle de 6,6 % en données brutes et de 4 % en données lissées. La fonction est financée pour 51 % sur fonds propres des CAF et pour 49 % sur dotations affectées. 91 % sont des dépenses de fonctionnement et 9 % des dépenses d'investissement. La fonction se décompose en deux pôles d'importance inégale : l'animation sociale (228 millions d'euros) et le soutien à la vie associative (11 millions d'euros). Les dépenses de cette fonction sont principalement constituées par les centres sociaux (190 millions d'euros) et les foyers de jeunes travailleurs (21,5 millions d'euros). Ces deux postes représentent 88 % des dépenses réalisées dans le cadre de l'animation et de la vie sociale. Les dépenses des centres sociaux, en progression de 5,2 %, sont constituées pour 53 % de prestations de service et pour 47 % de fonds propres.

Les mesures d'incitation au développement de l'animation ont eu un impact sensible et inégal au cours de l'exercice 2004 :

- la prestation de service complémentaire permettant le soutien aux activités collectives conduites par les centres sociaux, intitulée « animation collective familles », passe de 10,5 millions d'euros en 2003 à 12,3 millions d'euros en 2004, soit une progression de 18 % ;
- la prestation « animation locale » – expérimentée dans une trentaine de CAF volontaires à compter du 1^{er} juillet 1998 et étendue à l'ensemble des CAF au 1^{er} janvier 2002 – augmente de 54 % entre les deux exercices passant de 2 millions d'euros en 2003 à 3,1 millions d'euros en 2004. Cette prestation de service est destinée à soutenir le développement de petites structures de voisinage dans des zones peu équipées, structures qui jouent un rôle d'animation sociale.
- la réforme du mode de calcul de la prestation de service « animation globale et coordination » des centres sociaux (1^{er} janvier 1999) se traduit par une augmentation de 5,3 % des dépenses, qui passent de 81,7 millions d'euros en 2003 à 86 millions d'euros en 2004.

Globalement, les prestations de service versées au titre de l'animation sur ces trois postes passent de 94,1 millions d'euros en 2003 à 101,4 millions d'euros en 2004, soit une progression de 7,8 %.

Tableau 4 – Évolution de la répartition des dépenses entre 2003 et 2004

	2003 (en milliers d'euros)	2004 (en milliers d'euros)	Structure 2003 (en %)	Structure 2004 (en %)	Évolution 2003-2004 (en %)
Aides financières aux familles	415 914	423 860	15,1	13,6	+ 1,9
Aides aux partenaires	1 853 162	2 282 442	69,6	73,0	+ 23,2
Services CAF	406 620	420 180	15,3	13,4	+ 3,3
Total	2 675 696	3 126 482	100,00	100,00	+ 16,8

Source : CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche, « Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale – exercice 2004 ».

Accompagnement de la fonction parentale : forte progression des dépenses

Les orientations d'action sociale pour la période 2001-2004 ont préconisé une diversification des actions d'accompagnement de la fonction parentale. La nomenclature des dépenses d'action sociale 2004 a été modifiée pour regrouper en une même sous-fonction plusieurs types d'actions contribuant à l'accompagnement de la fonction parentale. Ainsi, à la médiation familiale et aux réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents ont été ajoutés les lieux d'accueil enfants-parents, l'accompagnement à la scolarité, l'éducation familiale et parentale ainsi qu'une nouvelle rubrique intitulée « espaces rencontres ». Cette dernière s'adresse « à toute situation où l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel et a pour but le maintien de la relation, la prise ou reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas ». Avec 34,8 millions d'euros en

2004 (24,6 millions d'euros en 2003), les dépenses progressent globalement de 41,6 %. En données lissées, cette progression est ramenée à 15,8 %.

On distingue trois principaux canaux de mise en œuvre de l'action sociale familiale (tableau 4) :

- les aides aux familles qui regroupent les aides financières directes aux familles : aide à l'équipement ménager, par exemple, mais également les bons vacances ou les prêts d'honneur... ;
- le financement des services et des équipements destinés aux familles (par exemple, les crèches) et gérés par des partenaires des CAF ;
- les services gérés directement par les CAF, qu'il s'agisse d'équipements sociaux ou d'équipes de travailleurs sociaux. Pour les équipements en gestion directe, les résultats statistiques reflètent la seule subvention d'équilibre versée par les CAF et non la globalisation des dépenses de chaque « œuvre ».

Les statistiques de l'aide au foyer en 2004

Cyril Chabanier

CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche.

Dans le cadre de leur action sociale, les caisses d'Allocations familiales (CAF) participent à la mise en œuvre d'actions permettant de soutenir et d'accompagner à leur domicile les familles rencontrant des problèmes temporaires (surcharge de travail domestique, naissances multiples, décès de l'un des parents, etc.). Au cours de l'année 2004, les travailleurs sociaux

des CAF sont intervenus auprès d'environ 43 000 familles pour un financement de 51 millions d'euros (hors prestations de services, et 81 millions d'euros en les prenant en compte). Tous financeurs confondus, cela représente un peu plus de 273 millions d'euros versés à 158 500 familles (155 500 en Métropole et 3 000 dans les DOM). En équivalent temps